

Envoyé en préfecture le 30/07/2020

Reçu en préfecture le 30/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 064-200081396-20200729-PV_2020-AU

PROCES VERBAL DE LA REUNION D'INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL DU SEABB du 29/07/2020 à 18h 30 à LEMBEYE

Liste des Présents

ANC	COL	EAU	BG		Délégués titulaires	Présent	absent	Délégués suppléants	Présent	absent
CCNEB			1	AAST	M. RYMLAND Gilles	X		M. VERGEZ Stéphane		X
CCNEB			1	ANDDINS	Mme ROCHE Pascale	X		M. SORBE Grégoire		X
CCNEB			1	ANOYE	M. Alain LAVOYE	X		Mme Agnès HOURCADET		X
CCNEB			1	ARRICAU BORDES	M. BELLEHIGUE Pascal	X		M. LABAT Joël		X
CCNEB			1	ARROSES	M Hervé CAZENAVE		X	M SIRO Fabrice		X
		CANSP	1	ARTIGUELOUTAN	M. Alain PERSONNE	X		M. Arnaud CURRUTCHET	X	
		CANSP	1		Mme Servane JOUVIN		X	Mme Christelle COUDROY		X
CCNEB			1	AURIONS-IDERNE	M. TRUCO Jean-Philippe	X		M. NAURY Julien		X
CCNEB			1	BARZUN	M. CAZABAN-CARRAZÉ Bernard	X		M. SENS Michel		X
CCNEB			1	BASSILLON VAUZE	M. SCUDIZIO Michel	X		Mme THIOU Sandra		X
CCNEB			1	BEDEILLE	Mme ARNAL Julie		X	M. DESPLOUS Gilles		X
			1	BENTAYOU SEREE	M Jean-Paul TEULE	X		M Marc TEULE		X
CCNEB			1	BETRACQ	M. DUBERTRAND François	X		M. DUBERTRAND Damien		X
			1	CASTEIDE DOAT	Mme DALLA SANTA Marianne		X	Mme DURAS Laetitia		X
			1	CASTERA LOUBIX	M. Damien GOMEZ	X		M. Thomas CIPRIANI		X
CCNEB			1	CASTILLON DE LEMBEYE	M. PALAZOO Jean Jacques	X		M. AGNES Hervé		X
CCNEB			1	CORBERE ABERES	Mme BARTHE Véronique	X		Mme LOPEZ Jenny		X
CCNEB			1	COSLEDAA LUBE BOAST	M. MILET François	X		Mme DUBOURDIEU Julie		X
CCNEB			1	CROUSEILLES	M COURTADE François	X		M Florant LASSERRE		X
			1	ESCAUNETS	M. LAGRAVE Eric	X		M. LAGRAVE Patrick		X
CCNEB			1	ESCURES	Mme LAGARDE Audrey	X		M. NABOS JEAN		X
CCNEB			1	ESCURES	Mme LAGARDE Audrey	X		M. NABOS JEAN		X
CCNEB			1	ESPECHEDE	M. BELLANGER Nicolas	X		M. CUSSO Jérôme		X
CCNEB			1	ESPOEY	M. DIAS Francis	X		M. VION Guillaume		X
CCNEB			1		M. JOUBERT Benjamin	X		M. LAGAU Ludovic		X
		CATLP	1	GARDERES	M ANTIN Claude	X		M François CURBET		X
CCNEB			1	GAYON	M. ARGEL Jean Luc		X	M. REY Michel		X
CCNEB			1	GER	M. PATACQ Jean-Michel	X		M. MORILLAS Jacques		X
CCNEB			1		M. NICOLAU Patrick	X		M. DUFAUR-DESSUS Guy		X
CCNEB			1	GERDEREST	M. Daniel FLANDÉ	X		Mme Marie-Christine FROUTÉ		X
CCNEB			1	GOMER	M. HOURCADE Marc	X		Mme CHASTAIN Hélène		X

Envoyé en préfecture le 30/07/2020

Reçu en préfecture le 30/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 064-200081396-20200729-PV_2020-AU

					HOURS	M. PONDET Christophe	X		Mme PONTICO Mélanie		X
					IBOS	Mme MARQUEZ Stéphanie	X		M. JOUCLA Bernard		X
						M. ABADIE Sébastien		X	M. MADELAINE Jean-Christophe		X
					LABATUT	M. GUILHAMAT Eric	X		M. LAFFITTE Jean -Marc		X
					LALONGUE	M. LASSERRE Jean-Luc	X		M. TAURUS Pierre		X
					LAMARQUE PONTACQ	Mme COSTE Michèle	X		M. VIGNE Christophe		X
						M. LACAZE Philippe	X		M. BUZY Thomas		X
					LAMAYOU	M. LACAZE Julien	X		M. PECARRERE Patrick		X
					LANNECAUBE	M. PALOQUE Benoit	X		M. MAUCO David		X
					LASSERRE	M. DARQUIER Benoit	X		M. LARROZE Dominique		X
					LANNECAUBE	M. PALOQUE Benoit	X		M. MAUCO David		X
					LASSERRE	M. DARQUIER Benoit	X		M. LARROZE Dominique		X
					LEE	M. Jean BERLANGA	X		Mme Marion JUNGAS		X
						Mme Emmanuelle ROMANE	X		M. David BARADAT		X
					LEMBEYE	M. DESSÉRÉ Jean-Michel	X		M. ARGEL Bernard		X
						M. BOURDA Olivier	X		M. PIÑA Sébastien		X
					LESPIELLE	MARCHENAY Jean - Noël		X	M. LOUSTAU - THEN Didier		X
					LIMENDOUS	Mme DUPUY Valérie		X	M. ESPERANCE Xavier		X
					LIVRON	M. SCHNEIDER Gérard	X		M. BERGERET François		X
					LOURENTIES	M. Ludovic DUPUY	X		M. Pascal COURTIADÉ		X
					LUC-ARMAU	M. HACALA Patrick		X	M. MOUNDOU Christophe		X
					LUCARRE	M. ROMAO José		X	M. ARTAXET Julien	X	
					LUCGARIER	Mme ARRIBILLAGA Manon	X		M. SEMPÉ Christian		X
					LUQUET	M. PONTICO Pascal		X	M. ZACHER Pierrick		X
					LUSSAGNET-LUSSON	M. BRIERE Arnaud	X		Mme BERT Jeanine		X
					MASPIE LALONQUERE JULLAC	M. CASSET Nicolas		X	M. ARTAXET Jérôme		X
					MAURE	M. PRAT Florian	X		Mme MARIETTE Sylvie		X
					MOMY	M. LACASSAGNE Jean-Louis	X		M. CANDELLI Franklin		X
					MONASSUT AUDIRACQ	Mme CAZENAVE Aurélie	X		Mme KHENDUG Béatrice		X
					MONCAUP	M. MAUHOURAT André	X		M. PUYO Franck		X
					MONPEZAT	Mme CORRAL Muriel	X		Mme CARPENTIER-CHAMPROUX Annick		X
					MONSEGUR	Mme DABADIE Nicole	X		Mme GIRAUD Martine		X

				MONTANER	M. LAGAHE Dominique	X		M. MATHIEU Liéven		X
	CCNEB			MORLAAS	BÉGUÉ Guy	X		COUTO Benoît		X
	CCNEB				DAVANTÈS Jean-Charles	X		LACOSTES Guy		X
	CCNEB			NOUSTY	M. COURADES Michel	X		Mme LUCAS Céline		X
	CCNEB				M. BORDE-BAYLACQ Claude	X		M. KOHUT-SVELKO Nicolas		X
	CCNEB			OUILLON	M. LAHON Jean-Louis	X		M. CARREROT Laurent		X
			CAVSP	OUSSE	M. Gregory LEURIDAN		X	Mme Sandrine MENGEOLE		X
			CAVSP		M. Bernard CAPELLE	X		M. Jean Pierre SOMPROU	X	
	CCNEB			PEYRELONGUE-ABOS	M. CAPDEVIELLE Serge		X	M. DABADIE Gérard	X	
				PONSON DEBAT POUTS	Mme BREQUE Michèle	X		M. Eric HAMET		X
	CCNEB			PONSON DESSUS	M. LACABANNE Philippe	X		M. COUTOILLAT Thierry		X
	CCNEB			PONTACQ	M. LARRAZABAL Didier	X		M. TRABESSE Olivier		X
	CCNEB				M. PÉRÉ Jean	X		M. CAZENAVE Jean-Bernard		X
				PONTIACQ VIELLEPINTE	M. MARCARIE Bruno	X		M. CAPERAA Serge		X
	CCNEB			SAMSONS LION	Mme LAHONDA Marie Claude	X		M. CASSOU Mathieu		X
	CCNEB			SAMSONS LION CCNEB	M CASTETS Philippe	X				X
	CCNEB			SEMEACQ BLACHON	M. BLANCHAIS Jean - Marc	X		M. MARSAULT Dominique		X
			CAVSP	SENDETS	M. Jean Marc PEDEBEARN	X		Mme Valérie BOISSE		X
			CAVSP		Mme Nathalie AGUERRE	X		Mme Denise SAINT JEAN		X
	CCNEB			SERRES MORLAAS	LABAT Léopold	X		LAUZIER Thomas		X
	CCNEB				PAULHAN Magali		X	GUIVARCH Bernard		X
			CATEP	SERON	Mme PAULIEN Chantal	X		M. SEBAT Jean-François		X
	CCNEB			SIMACOURBE	M. CHANTRE Michel	X		M. LAFENETRE Aurélien		X
	CCNEB			SOUMOULOU	M. TREPEU Alain	X		M. MASSIGNAN Bernard		X
	CCNEB				M. CAMPARDON Pierre	pouvoir		M. BOULY Jacques		X
				VILLENAVE PRES BEARN	Mme LAMARQUE Mélanie	X		Mme PAULIEN Christine		X

Comité syndical du 29/07/2020

Déroulement de la séance

I - OUVERTURE DE LA SEANCE INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL DU SEABB

1. Présidence de la séance :

Doyen d'âge (article L 2122-8 du CGCT) : M. Gérard SCHNEIDER (commune de LIVRON)

2. Appel nominal :

M. Gérard SCHNEIDER a procédé à l'appel des Délégués au comité syndical du SEABB, conformément aux délibérations des communes qui ont désigné leurs délégués.

3. Quorum :

En application de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

«Le Comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente ».

Le comité syndical est composé de 86 membres au total.

Le quorum du Comité Syndical est de 29 membres (loi 2020-760 du 22 juin 2020).

Le quorum est donc atteint.

Nombre de présents 74 élus et 1 pouvoir

Le Comité Syndical est déclaré installé.

4. Secrétaire de séance :

Je propose de désigner comme secrétaire de séance (Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales), Mme LAMARQUE Mélanie plus jeune déléguée au comité syndical- (commune de Villenave Près Béarn)

5. Désignation des assesseurs :

Le conseil syndical a désigné 5 assesseurs :

Urne 1

- M. RYMLAND Gilles
- M. COSTE Michèle

Urne 2

- M. ARRIBILLAGA Manou
- M. MASCLE Philippe
- M. LACAZE Philippe

Ils seront chargés avec le secrétaire de séance du déroulement des élections et du dépouillement.

6. Déroulement de chaque tour de scrutin :

Chaque délégué syndical s'approche de la table de récupération de bulletins. Il ira ensuite dans l'isoloir pour procéder tour à tour à chaque vote. Il ira ensuite à la table des urnes pour déposer son bulletin et signer le registre.

Le nombre de conseillers qui ne souhaiteront pas prendre part au vote sera enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il sera immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral seront sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec la mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins seront annexés dans une enveloppe close jointe au PV.

II – ELECTION DU PRESIDENT

1. Dispositions légales :

Nous allons procéder à l'élection du Président. En application des articles L.5211-2 et L. 2122-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical élit le Président, parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2. Appel à candidatures et vote :

J'ai reçu la candidature de :

- M. Alain TREPEU

Pas d'autre candidat

Il est procédé au vote tel que précisé ci-dessus.

3. Dépouillement :

Les résultats sont les suivants :

- Votants : 75
- N'ayant pas pris part au vote : 0
- Bulletins nuls : 2
- Bulletins blancs : 5
- Suffrages exprimés : 68
- Majorité absolue : 35

M.: Alain TREPEU A obtenu 65 voix

M.: Philippe CASTETS A obtenu 1 voix

M. Hubert LASSEGUES a obtenu 2 voix

M. Alain TREPEU ayant obtenu la majorité absolue, je proclame M. Alain TREPEU Président et le déclare installé dans ses fonctions.

III – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

1. Présidence de la séance :

Sous la présidence de M. Alain TREPEU, Président nouvellement élu.

Nous allons maintenant procéder à l'élection des Vice-Présidents.

- En application de l'article L.2122-10 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président et les Vice-Présidents sont élus pour la même durée que le Comité syndical

Nombre de Vice-Présidents à élire :

Monsieur le Président rappelle que dans les statuts, le nombre de Vice-présidents est fixé à 7.

2. Modalités de l'élection des vice-présidents :

Les modalités de l'élection sont fixées, comme pour l'élection du Président, par les articles L. 2122-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

- scrutin secret et à la majorité absolue.
- si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.
- en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

L'élection des Vice-Présidents a lieu par scrutin séparé. Les Vice-Présidents prennent rang dans l'ordre de leur nomination (article R. 2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

A noter que dans les EPCI aucune parité n'est imposée.

3. Vote :

Le Président énonce :

Nous allons procéder à l'élection des Vice-présidents :

1er Vice-Président

Il est effectué dans les mêmes conditions que pour l'élection du Président.

Se présentent :

- M. Didier LARRAZABAL

Pas d'autre candidat

- Votants : 75
- N'ayant pas pris part au vote : 0
- Bulletins nuls : 2
- Bulletins blancs : 5
- Suffrages exprimés : 64
- Majorité absolue : 32

M. Didier LARRAZABAL a obtenu 66 voix

M. Alain TREPEU a obtenu 1 voix

M. CHANTRE a obtenu 1 voix

Après décompte des voix, le Président annonce :

M. Didier LARRAZABAL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, je proclame M. Didier LARRAZABAL 1er Vice-Président et le déclare installé dans ses fonctions.

2^{ème} Vice Président

Il est effectué dans les mêmes conditions que pour l'élection du Président.

Se présentent :

- Mme Stéphanie MARQUEZ

Pas d'autre candidat

- Votants : 74
- N'ayant pas pris part au vote : 1
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 5
- Suffrages exprimés : 69
- Majorité absolue : 35

Mme Stéphanie MARQUEZ a obtenu 66 voix

M. Jean Michel DESSERE a obtenu 2 voix

M. Michel CHANTRE a obtenu 1 voix

Après décompte des voix, le Président annonce :

Mme Stéphanie MARQUEZ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, je proclame Mme Stéphanie MARQUEZ 2^{ème} Vice-Président et la déclare installée dans ses fonctions.

3^{ème} Vice Président

Il est effectué dans les mêmes conditions que pour l'élection du Président.

Se présentent :

- M. Jean Michel DESSERE

Pas d'autre candidat

- Votants : 74
- N'ayant pas pris part au vote : 1
- Bulletins nuls : 1
- Bulletins blancs : 6
- Suffrages exprimés : 67
- Majorité absolue : 34

M. Jean Michel DESSERE a obtenu 65 voix

M. Michel CHANTRE a obtenu 2 voix

Après décompte des voix, le Président annonce :

M. Jean Michel DESSERE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, je proclame M. Jean Michel DESSERE 3^{ème} Vice-Président et le déclare installé dans ses fonctions.

4^{ème} Vice Président :

Il est effectué dans les mêmes conditions que pour l'élection du Président.

Se présentent :

- M. Jean Michel PATACQ

Pas d'autre candidat

- Votants : 74
- N'ayant pas pris part au vote : 1
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 6
- Suffrages exprimés : 68
- Majorité absolue : 35

M. Jean Michel PATACQ a obtenu 66 voix

M. Michel CHANTRE a obtenu 2 voix

Après décompte des voix, le Président annonce :

M. Jean Michel PATACQ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, je proclame M. Jean Michel PATACQ 4^{ème} Vice-Président et le déclare installé dans ses fonctions.

5^{ème} Vice Président :

Il est effectué dans les mêmes conditions que pour l'élection du Président.

Se présentent :

- M. Jean Philippe TRUCO

Pas d'autre candidat

- Votants : 74
- N'ayant pas pris part au vote : 1
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 4
- Suffrages exprimés : 70
- Majorité absolue : 36

M. Jean Philippe TRUCO a obtenu 70 voix

Après décompte des voix, le Président annonce :

M. Jean Philippe TRUCO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, je proclame M. Jean Philippe TRUCO 5^{ème} Vice-Président et le déclare installé dans ses fonctions.

6^{ème} Vice Président :

Il est effectué dans les mêmes conditions que pour l'élection du Président.

Se présentent :

- M. Alain PERSONNE

Pas d'autre candidat

- Votants : 74
- N'ayant pas pris part au vote : 1
- Bulletins nuls : 1
- Bulletins blancs : 5
- Suffrages exprimés : 68
- Majorité absolue : 35

M. Alain PERSONNE a obtenu 65 voix

M. Michel CHANTRE a obtenu 3 voix

Après décompte des voix, le Président annonce :

M. Alain PERSONNE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, je proclame M. Alain PERSONNE 6^{ème} Vice-Président et le déclare installé dans ses fonctions.

7^{ème} Vice Président

Il est effectué dans les mêmes conditions que pour l'élection du Président.

Se présentent :

- M. Dominique LAGAHE

Pas d'autre candidat

- Votants : 74
- N'ayant pas pris part au vote : 1
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 5
- Suffrages exprimés : 69
- Majorité absolue : 35

M. Dominique LAGAHE a obtenu 68 voix

M. Michel CHANTRE a obtenu 1 voix

Après décompte des voix, le Président annonce :

M. Dominique LAGAHE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, proclame M. Dominique LAGAHE 7^{ème} Vice-Président et le déclare installé dans ses fonctions.

III – ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Selon les statuts, le bureau est constitué du président et des 7 vice-Présidents et de 10 membres supplémentaires.

Il est donc constitué au total de 18 membres : 6 par compétence.

Modalités de l'élection des membres du bureau:

Les modalités de l'élection sont fixées, comme pour l'élection du Président et les Vice-Présidents par les articles L. 2122-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

- scrutin secret et à la majorité absolue.
- si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.
- en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

L'élection des membres du bureau a lieu par scrutin séparé.

Le Président et les Vice-Présidents faisant partie du bureau, il reste :

3 membres à élire au bureau Eau Potable.

Membre n°1 :

Se présentent :

- M. Michel CHANTRE

Pas d'autre candidat

- Votants : 74
- N'ayant pas pris part au vote : 1
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 74
- Majorité absolue : 38

M. Michel CHANTRE a obtenu 74 voix

Après décompte des voix, le Président annonce :

M. Michel CHANTRE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, je proclame M. Michel CHANTRE membre du bureau eau potable et le déclare installé dans ses fonctions.

Membre n°2 :

Se présentent :

- M. Julien LACAZE

Pas d'autre candidat

- Votants : 74
- N'ayant pas pris part au vote : 1
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 74
- Majorité absolue : 38

M. Julien LACAZE a obtenu 74 voix

Après décompte des voix, le Président annonce :

M. Julien LACAZE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, je proclame M. Julien LACAZE membre du bureau eau potable et le déclare installé dans ses fonctions.

Membre n°3 :

Se présentent :

- M. Bernard CAZABAN CARRAZE

Pas d'autre candidat

- Votants : 74
- N'ayant pas pris part au vote : 1
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 74
- Majorité absolue : 38

M. Bernard CAZABAN CARRAZE a obtenu 74 voix

Après décompte des voix, le Président annonce :

M. Bernard CAZABAN CARRAZE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, je proclame Bernard CAZABAN CARRAZE membre du bureau eau potable et le déclare installé dans ses fonctions.

3 membres à élire au bureau Collecte.

Membre n°1 :

Se présentent :

- M. Michel COURADES

Pas d'autre candidat

- Votants : 74
- N'ayant pas pris part au vote : 1
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 74
- Majorité absolue : 38

M. Michel COURADES a obtenu 74 voix

Après décompte des voix, le Président annonce :

M. Michel COURADES ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, je proclame M. Michel COURADES membre du bureau eau potable et le déclare installé dans ses fonctions.

Membre n°2 :

Se présentent :

- Mme Michèle COSTE

Pas d'autre candidat

- Votants : 74
- N'ayant pas pris part au vote : 1
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 74
- Majorité absolue : 38

Mme Michèle COSTE a obtenu 74 voix

Après décompte des voix, le Président annonce :

Mme Michèle COSTE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, je proclame Mme Michèle COSTE membre du bureau eau potable et la déclare installée dans ses fonctions.

Membre n°3 :

Se présentent :

- Mme Pascale ROCHE

Pas d'autre candidat

- Votants : 74
- N'ayant pas pris part au vote : 1
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 74
- Majorité absolue : 38

Mme Pascale ROCHE a obtenu 74 voix

Après décompte des voix, le Président annonce :

Mme Pascale ROCHE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, je proclame Mme Pascale ROCHE membre du bureau eau potable et la déclare installée dans ses fonctions.

4 membres à élire au bureau ANC.

Membre n°1 :

Se présentent :

- M. Philippe CASTETS

Pas d'autre candidat

- Votants : 74
- N'ayant pas pris part au vote : 1
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 74
- Majorité absolue : 38

M. Philippe CASTETS a obtenu 74 voix

Après décompte des voix, le Président annonce :

M. Philippe CASTETS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, je proclame M. Philippe CASTETS membre du bureau eau potable et le déclare installé dans ses fonctions.

Membre n°2 :

Se présentent :

- M. Gérard BEGUE

Pas d'autre candidat

- Votants : 74
- N'ayant pas pris part au vote : 1
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 74
- Majorité absolue : 38

M. Gérard BEGUE a obtenu 74 voix

Après décompte des voix, le Président annonce :

M. Gérard BEGUE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, je proclame M. Gérard BEGUE membre du bureau eau potable et le déclare installé dans ses fonctions.

Membre n°3 :

Se présentent :

- M. Philippe LACABANNE

Pas d'autre candidat

- Votants : 74
- N'ayant pas pris part au vote : 1
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 74
- Majorité absolue : 38

M. Philippe LACABANNE a obtenu 74 voix

Après décompte des voix, le Président annonce :

M. Philippe LACABANNE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, je proclame M. Philippe LACABANNE membre du bureau eau potable et le déclare installé dans ses fonctions.

Membre n°4 :

Se présentent :

- M. Francis DIAS

Pas d'autre candidat

- Votants : 74
- N'ayant pas pris part au vote : 1
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 74
- Majorité absolue : 38

M. Francis DIAS a obtenu 74 voix

Après décompte des voix, le Président annonce :

M. Francis DIAS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, je proclame M. Francis DIAS membre du bureau eau potable et le déclare installé dans ses fonctions.

Tableau récapitulatif des membres du bureau :

		NOM
1	AEP	Didier LARRAZABAL VP
2		Alain PERSONNE VP
3		Dominique LAGAHE VP
4		Michel CHANTRE
5		Julien LACAZE
6		Bernard CAZABAN CARRAZE
1	COLLECTE	Stéphanie MARQUEZ VP
2		Jean Michel DESSERE VP
3		Jean Michel PATACQ VP
4		Michel COURADES
5		Michèle COSTES
6		Pascale ROCHÉ
1	ANC	Alain TREPEU P
2		Jean Philippe TRUCO VP
3		Philippe CASTETS
4		Gérard BEGUE
5		Philippe LACABANNE
6		Francis DIAS

Le Bureau du Comité Syndical est donc déclaré installé.

Le procès-verbal correspondant est établi sur le champ, en trois exemplaires, et signé par l'ensemble des élus, pour affichage dans les 24 heures (article L 2122-12 du CGCT).

A Lembeye , le 29/07/2020

Le Président du SEABB



Le Doyen d'âge



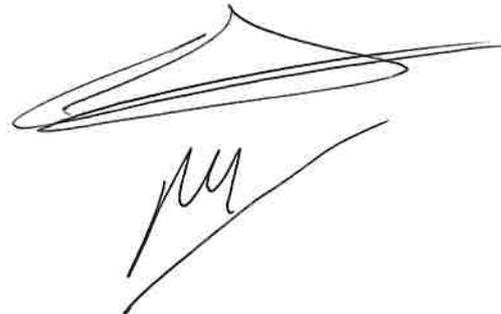
Le secrétaire de séance



Les assesseurs



Les délégués



Envoyé en préfecture le 30/07/2020

Reçu en préfecture le 30/07/2020

Affiché le

SLOW

ID : 064-200081396-20200729-PV_2020-AU

[Faint, illegible text at the top of the page]

[Faint, illegible text]

[Faint, illegible text]

[Faint, illegible text]

[Large, illegible handwritten signature or text on the left side]

[Large, illegible handwritten signature or text on the right side]

[Small, illegible handwritten mark or signature at the bottom left]